



**ADOPTION DES BUDGETS ET DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS  
DE LA VILLE ET DE L'AGGLOMÉRATION**

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, prenez avis que les conseils municipal et d'agglomération adopteront les budgets de l'exercice financier 2020 et les programmes triennaux d'immobilisations pour les années financières 2020, 2021 et 2022 de la Ville de Mont-Tremblant, lors de séances extraordinaires qui seront tenues le lundi 16 décembre 2019 comme suit :

<b>Conseil municipal</b>	<b>Conseil d'agglomération</b>
19 h	Immédiatement après la séance extraordinaire du conseil municipal

Au cours de chacune de ces séances extraordinaires qui auront lieu à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite, les délibérations ainsi que les périodes de questions porteront exclusivement sur les budgets et sur les programmes triennaux d'immobilisations de la Ville et de l'agglomération.

**Les séances ordinaires des conseils municipal et d'agglomération auront lieu immédiatement après les séances extraordinaires concernant les budgets et les programmes triennaux d'immobilisations.**

Donné à Mont-Tremblant, ce 27 novembre 2019.

Claudine Fréchette, assistante-greffière par intérim